

1 500 euros de vins dérobés en pleine nuit

Par Anonyme

Créé le 29/08/2010 10:15

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE (Marne). Le stand Gaillard de Syran proposant de grands crus sur la 64e foire-exposition de Châlons, a reçu la visite de cambrioleurs dans la nuit de vendredi à samedi. Le préjudice est estimé à 1 500 euros.

IL est présent personnellement sur la foire-exposition de Châlons-en-Champagne depuis vingt-deux années maintenant et n'avait jamais rencontré de quelconque souci jusqu'alors. Sauf que cette foire 2010 laisse comme un goût amer à Reynaud Soulier, gérant de la société gardoise Gaillard de Syran, société spécialisée dans la vente de vins prestigieux de Bourgogne, Bordeaux, Vallée du Rhône.

Dans la nuit de vendredi à samedi, des amateurs (peu honnêtes) de bons flacons sont effectivement passés à l'action en dérobant cartons et bouteilles : le préjudice est estimé à 1 500 euros.

« A 21 h 10, alors que les halls de la foire n'étaient plus ouverts au public, j'ai fermé mon stand comme je le fais depuis des années. J'ai bloqué son entrée avec des chaises. Et samedi peu avant 10 heures, en arrivant, je me suis rendu compte que la situation n'était pas normale, plusieurs chaises avaient été déplacées et non repositionnées », insiste le gérant.

Plusieurs cartons contenant de bons breuvages sans oublier dix flacons d'exception avaient ainsi pris la poudre d'escampette. Des grands bourgognes, des hermitages mais aussi de fins rouges et rosés des Côtes-du-Rhône. Le ou les voleurs sont donc des amateurs au sens œnologique du terme.

Faire remonter des bouteilles

« Un seul gars ne peut pas emporter tous ces cartons seuls sans être vu. À moins qu'il utilise un diable. A moins que plusieurs personnes aient commis le forfait », poursuit M. Soulier, irrité par une telle situation.

Le problème pour ce sympathique exposant aujourd'hui : « faire remonter au plus vite certains vins ciblés que des clients Châlonnais avaient commandés, d'autres que des spécialistes souhaitaient déguster ».

Dès hier matin, le gérant se rendait au commissariat de Châlons-en-Champagne afin de déposer plainte. Côté assurances, le forfait ayant été accompli en dehors des heures d'ouverture, « c'est à l'assurance des organisateurs de la foire de régler l'addition », conclut le professionnel qui se souviendra longtemps de cette 64e édition.

D.Z.

Photos / vidéos

Auteur :

Légende : La foire démarre mal pour Reynaud Soulier, gérant de la société Gaillard de Syran.

Visuel 1:

